



----  
 DÉPARTEMENT  
 DE L'ISÈRE  
 ----

Membres en exercice : 15  
 Membres présents : 10  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Membres votants : 14

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

### DEL2023\_031 : SEM PFI - Rapport du mandataire concernant l'exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

La société anonyme d'économie mixte (SAEM) « pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise » (PFI) est une société d'économie mixte au capital de 5 000 000 d'euros.

Le capital social se décompose comme suit :

- Un actionariat public à hauteur de 80% composé de 84 communes actionnaires ;
- Un actionariat privé à hauteur de 20%.

La société d'économie mixte (SEM) PFI a pour mission d'assurer le service extérieur des pompes funèbres en mettant à disposition des populations un service funéraire de qualité tout en pratiquant pour chaque prestation des tarifs modérés, et en tenant compte des évolutions souhaitées par les populations.

L'exercice 2019 aura eu une durée exceptionnelle de 15 mois (du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019) afin de correspondre aux dates des délégations de service public conclues avec Grenoble Alpes Métropole.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante : la société a poursuivi son activité d'exploitation d'un service de pompes funèbres et de gestion des équipements funéraires à destination de 83 communes de la région grenobloise, dont 49 sont rattachées à la métropole Grenoble-Alpes.

Pour mémoire, son activité comprend :

- Le service extérieur des pompes funèbres ;
- Le crématorium intercommunal de la métropole grenobloise sis à Gières ;
- Le crématorium intercommunal du pays Voironnais.

Par la délibération n°2014-01 en date du 22 janvier 2014, la commune de Champagnier s'est liée à la société anonyme d'économie mixte pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise en faisant l'acquisition d'une action de la société.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le mandataire doit fournir chaque année à la commune un rapport écrit à l'assemblée délibérante afin de rendre compte de ces activités.

Ce rapport concerne la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal **prend acte** du rapport du mandataire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2019.

**Modalités de vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire

Elise BRALET  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : **31 MARS 2023**  
Publié le : **31 MARS 2023**